



Commune d'IZIEU (Ain)
25, rue des Lauzes
01300 IZIEU
Téléphone 04 79 87 23 00
mairie-izieu@orange.fr

Procès-verbal

Séance du conseil municipal du 25 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Izieu dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Denis MARTIN-BARBAZ, maire.

Date de la convocation : 18.09.2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Absent : 0

Excusés : 0

Présents :

MARTIN-BARBAZ Denis
KUHlich Rolf-Pierre
RENOUX Carine
SAMMUT Thierry
DAVIES Philip-André
DEVEAUX Marianne

DURAND-DAVIES Delphine
VANBERVLIET Michel
LEBHAR Jacques
LIEVRE Marie-Ange
TERNACLE Virginie

Le quorum est atteint, la séance est déclarée ouverte.

Ordre du jour :

1 - Approbation du procès-verbal du 10 juillet 2026

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal du 10 juillet 2026.

2 - Nomination d'une secrétaire de séance.

Delphine Durand Davies est déclarée secrétaire de séance.

Délibération n°45-2026

3 – Délibération relative à la modification des demandes de subvention et du plan de financement des travaux de restauration de la nef de l'église Saint-Maurice.

À la suite de la modification du devis de l'échafaudage pour la nef de l'église Saint Maurice, un nouveau devis a été établi. Le conseil municipal décide en conséquence d'annuler la délibération n° 30-2026 du 5 juin 2026, relative au devis initial, et d'approuver le nouveau devis.

PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		23 972.06€	20%
Emprunts		€	%
Sous-total autofinancement		€	
Union européenne		€	%
Etat – DETR ou DSIL ou FV		23 972.56€	20%
Etat - autre (à préciser)		€	%
Conseil régional		41 952.00€	30%
Conseil départemental		29 965.71€	25%
Fonds de concours CC ou CA		€	%
Autres (à préciser)	Dons	20 000.00€	16%
Total H.T.		139 862.84€	100,00 %

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Délibération n°46-2026

4 – Délibération relative à la modification des montants des principaux postes de dépenses du projet de restauration de la nef de l'église Saint-Maurice.

Un nouveau devis a été établi pour l'échafaudage. Le conseil municipal décide en conséquence d'annuler la délibération n° 29-2026 du 5 juin 2026, relative au devis initial, et d'approuver le nouveau devis d'échafaudage.

Les principaux postes de dépenses sont :

Principaux postes de dépenses (par nature/lot)	Montant HT	Montant TTC	Délai de réalisation
<i>VITRAUX + GRILLES DE PROTECTIONS</i>	<i>34 610,00 €</i>	<i>35 532,00 €</i>	<i>2027</i>
<i>ELECTRICITE</i>	<i>39 936,00 €</i>	<i>47 923,20 €</i>	<i>2027</i>
<i>MENUISERIES</i>	<i>5 577,49 €</i>	<i>6 692,99 €</i>	<i>FIN 2027</i>
<i>PLATERIE + PEINTURE + ECHAFAUDAGE</i>	<i>57 539,35 €</i>	<i>69 047,22 €</i>	<i>2027 / 2028</i>
<i>ARCHITECTE</i>	<i>2 200,00 €</i>	<i>2 640,00 €</i>	
TOTAL	139 862,84 €	161 835,41 €	

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Délibération n°47-2026

5 - Délibération relative aux conventions de participation financière aux frais de fonctionnement de la « Cité intercommunale de l'enfant » et de la « Médiathèque ». Délibération pour la somme à payer pour l'école, le périscolaire et la médiathèque :

Année 2025 – Effectifs : 12 enfants

Coût de fonctionnement de la Cité de l'Enfant :

ALSH mercredi et vacances.....	1 840,19€
Crèche.....	0€
Cantine.....	3 792,62€
Périscolaire matin et soir.....	3 472,73€
Participation aux frais scolaires :	13 551,91€
Convention des frais de participation médiathèque :	300 €

Total : 22 957,45€ TTC

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Délibération n°48-2026

6- Délibérations pour une décision modificative n°2 du budget.

En raison de la réception tardive d'une facture du SIEA, quatre mouvements budgétaires sont nécessaires afin de permettre son paiement en dépense de fonctionnement et en recette investissement.

CREDIT A REDUIRE : DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Chapitre 011 – Charges à caractère général
- Article 615221 – Bâtiments publics
- Montant : - 10 000 €

VERS LE CREDIT A OUVRIR :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement
- Montant : +10 000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement
- Montant : + 10 000 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées
- Article 20422 – Pers. droit privé – Bâtiments et installations
- Montant : + 10 000 €

Délibération n°49-2026

7 - Délibérations pour une décision modificative n°3 du budget.

Des écritures comptables sont nécessaires afin de faire concorder les comptes de la commune avec ceux de la trésorerie.

CREDIT A OUVRIR :

RECETTE DE FONCTIONNEMENT

- Chapitre 002 – Résultat d'exploitation reporté
- Montant : + 4 661,74 €

DEPENSE DE FONCTIONNEMENT

- Chapitre 012 – Charge de personnel et frais assimilés
- Article – 633 Impôt, taxes et versements assimilés sur rémunérations
- Montant : + 2 000 €

-
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante
 - Article – 65568 Autre contributions
 - Montant : + 2661.74 €

Les crédits ouverts en dépenses de fonctionnement s'élèvent à **4 661,74 €**, soit le même montant qu'en recettes de fonctionnement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

8 - Délibération relative à la taxe sur la vacance des logements et des habitations.

Le décret n° 2026-831 du 25 août 2026 relatif au champ d'application de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation prévue sur l'article 1406 bis du code général des impôts.

Le conseil à l'unanimité ne souhaite pas instaurer la TVLH.

Délibération n°50-2026

9 - Délibération pour l'acceptation du devis de l'entreprise Terrier – Lavoir Izieu.

Après présentation du devis réactualisé de l'entreprise Terrier pour les travaux du lavoir de la rue des Lauzes, d'un montant de **9 146,10 € HT**, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Délibération n°51-2026

10 - Délibération relative au devis Obiou : plan d'intervention et devis pour le remplacement des batteries.

Monsieur le Maire et le premier adjoint, M. Rolf-Pierre Kuhlich, indiquent que les bâtiments publics ne disposent pas de plans d'évacuation conformes aux normes en vigueur. Ils présentent le devis de l'entreprise Obiou pour leur réalisation, d'un montant de 1 006,50 € TTC.

Ils précisent également que cinq batteries d'alarmes incendie doivent être remplacées, au prix unitaire de 18 €TTC. Un total de 1 086,50€TTC.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Délibération n°52-2026

11 - Délibération pour l'achat de matériel : 2^e écran – JVS-Mairistem.

Monsieur le Maire présente le devis de JVS-Mairistem pour l'achat d'un deuxième écran destiné au secrétariat de mairie. Le montant du devis est de 155 €, matériel et frais compris. La maintenance s'élève à 13,80 € par an.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

12 - Délibération pour une subvention au Téléthon.

L'attribution d'une subvention au Téléthon est soumise au vote du conseil municipal.

Le résultat du vote est le suivant : **3 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions**. La proposition n'ayant pas obtenu la majorité des suffrages exprimés, **la subvention n'est pas accordée**.

Délibération n°53-2026

13 - Délibération pour le recours à un avocat dans le cadre du contentieux relatif aux « Chemin du Creux ».

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le recours à un avocat pour défendre les intérêts de la commune dans ce contentieux.

Délibération n°54-2026

14 - Délibération – Contrat d'assurance : 2^{ème} étude comparative du Crédit Agricole et de Groupama.

Le conseil municipal reporte la délibération au prochain conseil.

Délibération n°55-2026

15- Délibération relative au remplacement du défibrillateur communal.

Le défibrillateur de la commune, devenu défectueux en raison de son ancienneté, doit être remplacé. Trois propositions sont présentées au conseil municipal : un devis Obiou de 3 511 €, un devis Presta Lib pour l'achat d'un défibrillateur à 1 840 €, et une offre Presta Lib de location à 29 € par mois, pendant 60 mois, maintenance curative comprise, avec l'achat d'une armoire à 550 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient à l'unanimité **l'offre de location de Presta Lib**.

- **Questions diverses**

- **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales de 2 552€**
- **Rapport Alpes Contrôle. Vérification des installations électriques et gaz.**
Nécessité de changer le compteur de la plateforme (demande faite à Enedis). Le tuyau de gaz de la salle des fêtes a été changé.
- **Rapports OBIOU extincteurs.**
- **Vente de bois du 25 juin dernier : Recette totale de 33 869€.**

* Sollicitation de Sandra, employée communale d'un accompagnement pour réaliser un bilan de compétences. Frais à la charge de la mairie 1 200€.

* Demande d'élagage faite de la part du service de ramassage des déchets, vers le hameau Carron et la maison des associations.

* Table d'orientation de saint clair : la mairie est dans l'attente de la proposition graphique du service patrimoine de la Communauté de communes Bugey-Sud.

* Le conservatoire de Belley remercie le conseil municipal d'avoir signé une convention pour partenariat.

* Formation PSC1 : nécessité de trouver une date.

* Piscine de Belley : inauguration le 2 octobre à 17 H.

* Courrier adressé à la Communauté de Communes Bugey-Sud de la part de Josiane Plantier-Chateau à propos de l'abandon des ateliers numériques.

* Extension du bail pour le logement communal de la salle des fêtes : Marie Elise Buffard bénéficie d'un bail exceptionnel jusqu'au 20/10/2026. Nécessité de prolonger le bail jusqu'au 31 décembre.

* Conférence des maires en septembre : transfert des compétences de police spéciale à la présidente de la CCBS pour les points suivants : Traitement des déchets ménagers, terre d'accueil, assainissement, sauf voirie et habitat.

* La Communauté de communes Bugey-Sud a arrêté le projet de révision générale du SCoT du Bugey le 26 février 2026. Cette révision doit remplacer le SCoT approuvé en 2017 et l'adapter aux évolutions démographiques, environnementales et réglementaires intervenues depuis cette date.

Le futur SCoT est construit autour de trois grands axes :

1. Un territoire acteur de la transition paysagère et écologique ;
2. Un territoire acteur de la proximité ;
3. Un territoire acteur de son développement économique.

Le document est prévu pour une perspective d'environ vingt ans. Le document d'orientation et d'objectifs est la partie particulièrement importante pour les communes puisqu'il contient les prescriptions auxquelles les documents d'urbanisme locaux devront être compatibles.

* Date des conseils d'école : 10/11/26 et le 02/03/27

* CCAS : retenir une date et un lieu pour le repas des anciens. (Le 5 ou 12 décembre 2026).

* Problèmes des moustiques tigres : Les habitants de la commune, particulièrement ceux des secteurs de Carron et de Pluvis, signalent une présence croissante de moustiques. Monsieur le Maire prendra contact avec l'EID Rhône-Alpes à ce sujet.

Vœux du maire : samedi 9 janvier 2027 à 18 h 30.

Prochain conseil municipal : jeudi 29 octobre 2026 à 18h30.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au vendredi 11 décembre 2026 à 19 h.

Fin de la séance : 23 h 06



Maire d'Izieu
Denis Martin-Barbez

